

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 9 décembre 2019**

**Membres en exercice :** 36

**Membres ayant pris part à la délibération (23) :** Jean Louis DEMELIN, Jean Louis LACUBE, Daniel GOMES, Antoine TAHOSES, Jean pierre ASTRUCH, Jean Pierre INGLES, Carole BRETON, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Jean Pierre JULIEN, François DELCASSO, Michel POUDADE, Michel SANTANACH, Pierre BATAILLE, Alain BOUSQUET, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Michel GARCIA, Stephanie PRUDENTOS, Georges VICENS (procuration à Antoine Tahoces), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille), Philippe LOOS (procuration à Daniel Gomes), Jacky COLL (procuration à Jean Pierre Ingles)

Date de convocation : 25 novembre 2019

**Secrétaire de séance :** Michel Garcia

**Objet : Evolution budget médiathèque**

Le Lundi 9 décembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Mont Louis, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a lancé les travaux d'architecte pour la construction de la médiathèque intercommunale à deux pôles : Font Romeu et Les Angles.

Le Président rappelle que le budget initial était de 900 000 € pour les deux pôles (250 000 € pour Font Romeu et 650 000 € pour Les Angles).

Le Président explique que la première proposition de l'architecte, pour la façade du pôle de la médiathèque de Les Angles, était jugée par les Vices Présidents (en réunion de travail des VP) trop basique au niveau esthétique. De plus le Président explique que suite à l'état des lieux du bâtiment deux murs sont à démolir de par leurs très mauvais états (fissures profondes). Ces deux éléments font que le budget du pôle de Les Angles est passé de 650 000 € initialement à 1 320 000 €.

Le Président explique que suite à une réunion des Vices Présidents, il a été demandé à l'architecte de viser un budget intermédiaire pour le pôle de Les Angles soit entre 650 000 € et 1 320 000 € soit 985 000 €.

Le Président explique que l'architecte a fait de nouvelles propositions dont :

- des bureaux administratifs mutualisés aux Angles (suppression du bureau de Font Romeu)
- le déplacement des bureaux aux Angles pour gagner de l'espace
- et ainsi pouvoir réduire une avancée en façade tout en gardant le nouveau projet de belle façade

Ces modifications font réduire le budget à 924 000 €.

Le Président informe donc que la demande des Vices Présidents a donc été atteinte.

Ainsi le budget médiathèque est augmenté de 274 000 € par rapport au budget initial.

Le Président explique que dans cette augmentation il y a :

- 214 000 € de travaux de construction financé à 60 % pour ce calcul (40% DRAC ; Région 20 %, CD66 150 000 € fixe donc non compté ici dans le calcul)
- 60 000 € de travaux de démolition (discussions en cours pour voir si de la DTER peut financer).

Soit un surplus en autofinancement de 85 600 € de construction + 60 000 € de démolition.

Le Président précise que des discussions sont en cours avec la mairie de Font Romeu et la mairie de Les Angles afin que leurs équipes techniques participent à la petite démolition intérieure pour réduire quelques peu les coûts démolition.

Ainsi le Président explique que le conseil communautaire doit se prononcer sur la poursuite du projet sous ces conditions ou l'annulation de l'opération.

Le Président propose la poursuite du projet sous ces conditions.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE (3 ABSTENTIONS, 0 CONTRE) :**

- DE VALIDER LA PROPOSITION CI-DESSUS
- D'AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER TOUT DOCUMENT EN CE SENS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 19 décembre 2019

Jean Louis DEMELIN  
Président



*Demelin*

Envoyé le 10-12-2019 à la Préfecture  
Accusé de réception le 10-12-2019  
**NOTIFICATION FAST**